Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Safar 1445
25 Août 2023

N° 99

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2027**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2028**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2030**
Homologation de résolutions **2030**
Convocation **2030**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2031**
Avis aux créanciers..... **2032**
Convocations
Sociétés anonymes **2035**
Autres sociétés **2039**
Actes Administratifs
Avis au public **2039**
Divers
Avis au public..... **2039**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice de réduction et d'augmentation de capital

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

MF : 014237TAM000

Affiliation à la CNSS n°0007126466

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2023, enregistré à la Recette des Finances 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 22 août 2023 sous le n°23705914 - Quittance n°M053537, il a été décidé :

- De réduire le capital social à zéro par l'annulation des actions anciennes.

- D'augmenter le capital social de 1.000.000 de dinars, par l'émission en numéraire de 100.000 actions de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer totalement à la souscription.

- De supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de l'augmentation de capital à la Société Générale des Boissons et des Industries Alimentaires "S.G.B.I.A."

Par conséquent, l'article 6 des statuts sera modifié comme suit :

"Le capital social est fixé à 1.000.000 de Dinars divisé en cent mille (100.000) actions de 10 dinars chacune, entièrement libérées".

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Béja le 23 août 2023 sous le n°04

Banque dépositaire des fonds : Arab Tunisian Bank - Béja

Compte indisponible n°01 0060351192001494

2023R02066SANB2

Augmentation de capital social de 2.551.680 dinars à 2.636.330 dinars par l'émission de 8.465 nouvelles actions de valeur nominale de 10DT chacune

Décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2023

Notice légale

WEVIOO

Société anonyme

Au capital de 2.551.680 dinars

Siège social : lot 31 Zone industrielle Chotrana II Ariana

Identifiant Unique : 0750270V

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2023 enregistré à la recette des finances de Raoued le 12 Juin 2023 sous le numéro 23703031 quittance numéro M070862 déposé le 14 août 2023 au RNE sous le numéro AC031172023, Après lecture du rapport du conseil d'administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante (84.650) dinars pour le porter de deux millions cinq cent cinquante et un mille six cent quatre-vingt (2.551.680) dinars à deux millions six cent trente-six mille trois cent trente (2.636.330) dinars par l'émission de huit mille quatre cent soixante-cinq (8,465) actions nouvelles de dix (10) dinars chacune intégralement souscrites par un nouvel actionnaire et à libérer totalement à la souscription en numéraire; les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription au profit du nouveau souscripteur.

Le versement de la participation étrangère a été effectué dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) agence Pasteur sous le numéro 11003000266308378838.

2023402070SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Assemblée générale extraordinaire des Associés du 9/5/2023

Cession des parts sociales démission du gérant

Société DIGIPRESS SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 60.000D

Siège social : 12 Bis Rue Ain El Karma La Soukra 2036

MF : 1372728K A M 000

Suivant acte SSP du 9/5/2023 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 10/5/2023 sous le numéro 23704263 quittance n°M061867 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 18/5/2023 sous le numéro 2023119078 il a été décidé ce qui suit :

Cession de la totalité parts sociales de monsieur Smaali Haithem à madame Elaieb Ines.

Démission de monsieur Smaali Haithem de la gérance de la société avec libération de sa responsabilité envers les anciens engagements de la société qui reste la responsabilité du gérant monsieur Chedly Ben Sassi.

2023R02033SRLB2

Changement d'Adresse

Société DOYEN D'ELECTRICITE SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 50.000D

Siège social : 02 Rue El Majar El Mourouj 4 Ben Arous 2074

MF : 1095807M A M 000

Suivant acte SSP du 01/6/2023 enregistré à la recette des finances el

Mourouj le 6/6/2023 sous le numéro 23702969 quittance n°M049357 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 23/6/2023 sous le numéro 2023130685 il a été décidé ce qui suit :

Changement d'adresse du siège social au 21 Rue oued kasseb Mourouj 5 Ben Arous 2074.

2023R02034SRLB2

Clôture définitive de la liquidation

SOCIETE STAR CONTAINER TRADE TUNISIE

SARL non résidente

Au capital de 2.222.290 Dinars

Siège social : 4, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelle Ville - Tunis

Identifiant Unique : 1333825S

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 Novembre 2022, enregistré à la recette des finances de Cité Mahrajène le 21 Novembre 2022 sous le n°22806851 quittance n°M090330, dont un exemplaire a été déposé au Registre Nationale des Entreprises en date du 30 Mars 2023 sous le numéro 202366775 il a été décidé l'approbation de l'opération de la liquidation et sa clôture définitive.

2023R02041SRLB2

Dissolution

Société TUNIVISIONS CORPORATION SARL

SARL au capital 20.000,000 DT

Siège social : Route de la Marsa, centre Millenium, 2ème étage, B32, 2046 Sidi Daoued, Tunis

Identifiant Unique : 1748065 D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/5/2023 enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 22/6/2023, Enregistrement n°23504021 Quittance n°M081846, il a été décidé à l'unanimité la liquidation anticipée et définitive de la société «TUNIVISIONS CORPORATION», la nomination de Mr Slim Drira en tant que liquidateur de la société, l'approbation de l'inventaire de l'actif et du passif de la société, l'approbation du rapport sur la situation financière de la société et du plan de liquidation.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Registre National des entreprises le 30/6/2023 au bulletin n° 150 sous le n°2023131838.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains du liquidateur Mr Slim Drira au siège de la société.

2023402068SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé le 14/4/2023 par le notaire Slim Draouil et son accesseur, le Frère Afif Kochk cède par donation, à sa sœur Jouda Kochk la totalité du fonds de commerce exerçant l'activité de l'équipement hôtelier, des rafraîchissements et des parfums situé au rez-de-chaussée, numéro 45, rue de Marseille, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées à la rue de Medhat Pacha à la résidence de Sindibad 2, bâtiment B, troisième étage, numéro 5, cabinet de l'avocat Hatem Korda. Il sera publié aux journaux le Quotidien et Echourouk le 15/8/2023.

2023T00795FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Samir Ben Amor

Avocat

71 Rue al Jazira Tunis

MF : 796934/L

Tél : 23340964

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances cité ezzouhour le 17/8/2023, la société SOMAPROC a cédé la totalité du f.c lui appartenant sis à la rue 4048 n°2 Mellassine Tunis à Ibrahim Mabrouk Ben Ahmed Amor. Les oppositions doivent être adressées à la vendeuse à l'adresse du fonds cédé et ce avant l'expiration du délai légal.

Une copie de cette annonce a été publiée aux quotidiens «Essahafa et le Quotidien» du 18 Août 2023.

2023T00796FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte seing privé du 14/8/2023, enregistré à la recette des finances av. Taieb Elmhiri Nabeul le 16/8/2023 (n°de quittance M078585, n° d'enregistrement 23204394), M Aymen Ben Moncef Ajili (c i n 063492455) a vendu à Mme Jamila Bent Mohamed Ridha Ben Romdhane (c i n 04802604), la totalité du fonds de commerce (Cafeteria) sis à rue 2 Mars 1934 Nabeul.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat du vendeur Maître Mohamed Ben Habib Ben Dkhil sis à 32 rue Hédi Chaker et dans un délai de 20 jours de la publication du présent.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 18/8/2023.

2023R02039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé objet de la légalisation de signature à la commune de Zouiet Ejdidi en date du 24/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Beni Khalled le 16/8/2023 sous le n°23201109 quittance n°M027588 Mr Mohamed Ben Abdallah Balghouthi a vendu à Mr Mohamed Ben Elmoncef Kbaier la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial sis à l'avenue 7 Novembre Beni Khalled Gouvernorat de Nabeul les oppositions relatives à la dite vente doivent être chez Mohamed Kbaier adresse rue Belghith Ounallah Beni Khalled dans un délai maximum de 20

jours à compter de la parution de cette annonce au journal Officiel de la République Tunisienne.

Publication du contenu de ceci dans le journal La Presse pour le 19 août 2023.

2023R02043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé avec signature légalisée à la municipalité de Nabeul du 9-8-2023 enregistré à la recette des finances avenue Taib Mhiri Nabeul le 10-8-2023 quittance n°M076781 enregistrement n°23204285 rédigé par maître Toumi Hosneddine titulaire de la carte d'identité nationale n°05130879 matricule fiscal PA729426V dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble Illyés Centre bureau 204 Grombalia, monsieur Idriss ben Faiçal ben Mohamed Nemr, titulaire de la carte d'identité nationale n°06488390 résident à rue souk ejjraba Nabeul a vendu à monsieur Malek ben Jamel ben Hadj Abdelmajid Medayssi, titulaire de la carte d'identité n°09794257 résident à Nouel Grombalia, la totalité du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie sis Immeuble Attoumouh (l'ambition) Cité Al Wafa n°2 route Nabeul Hammamet 8000 Nabeul objet de l'identifiant unique 1416992 R.

Les oppositions au payement du prix au vendeur sont reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne et ce au cabinet de l'avocat qui a rédigé l'acte de vente et mentionné ci-dessus.

Un extrait de cette annonce a paru au journal Assahafa du 18-8-2023.

2023R02044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 18 Août 2023 ; enregistré à la recette des finances de Sousse Riadh sous le n°23202299, n° de quittance M051942, Mr Maher Riahi CIN 11865804 réside Kairouane a vendu à Mohamed Kabir CIN 13419303 et Taher Kabir CIN 05788026 résident Médenine la totalité d'un fonds de commerce activité commerciale situé à Hay Erriadh Sousse.

Un extrait de cet avis a été publié au journal Achourouk le 22/8/2023.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'avocat à son bureau sis 14 janvier Zaouiet Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

2023S00993FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 24/5/2023, rédigé par l'huissier de Kasserine Maître Abdessamad Saidaoui et Maître Lotfi Janhaoui enregistré dans son registre à la page 06 et 07, les héritiers du feu Salah Nadari et qui sont Mr Aymen Nadari titulaire de la CIN n°005551433 et Mme Naïma Nadari, titulaire de la CIN n°09085652, et Mme Amira Nadari, titulaire de la CIN n°012630433, a cédé en tant que don à leur mère Mme Aoucha Nadari, titulaire de la CIN n°02752215, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente équipement général et matériaux de constructions (MF : 0217813F) sise à l'Avenue 9 Avril Kasserine, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/8/2023.

2023S00997FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, signé le 9/8/2023 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 10/8/2023 sous le n°23202574 quittance n°M064666, Monsieur Lazhar Ben Mouhamed Ben Salem Kadi titulaire de la CIN n°06500098, demeurant à Ksar lahdeda Ghomrassen Tataouine, a vendu à Monsieur Yasine Grati titulaire de la CIN n°08882121 demeurant à la route Gremda Km 3.5 Sidi Abbes Sfax, la totalité du fonds de commerce immatriculé au registre national des entreprises sous le n° 0536441Y exploité dans la vente des fruits secs dont le local sis au rez-de-chaussée immeuble Ben Salah route Tunis Km 0.5 Sfax.

Les éventuelles oppositions doivent être faites au bureau de Maître Sihem Feki, rue Taher Sfar Immeuble Centre Marhaba Bloc B, 2ème étage bureau n°7 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Au-delà de ce délai les oppositions n'auront aucun effet.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Temps» et «الصباح» du vendredi 18/8/2023.

2023X01075FCCC2

Extrait de contrat de vente d'un fonds de commerce

Il était conclu en date du 26 juillet 2023 un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 9 Août 2023 sous n°M066112 (23204816) entre Saliha Bent Laameri Hajlaouia demeurant à cité Ennour Gharbi Sidi Bouzid et Hichem Ben Abdesmad Hagui demeurant immeuble amous bab bhar Sfax concernant tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux situé à la route Menzel Chaker km 0.5 devant institut préparatoire aux études d'ingénieur de Sfax d'une superficie de 70 mètres carrés exploité comme un café dénommé «SAVIOLA» et les deux contactant ont désignés leurs domicile celui du lieu du fonds de commerce situé à la route Menzel Chaker km 0.5 devant institut préparatoire aux études d'ingénieur de Sfax.

Sachant que le délai des oppositions est vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Il était publié un extrait de contrat de vente d'un fonds de commerce dans le journal Echourouk le 11 Août 2023 sous le numéro FC23/15765.

2023X01077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Hussein El Sejoumi le 8/8/2023 sous le numéro 23202739, quittance numéro M075340, Madame Fadila Namshi, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 04781609, vendu à M.Mohamed Kahlawi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07801532, la totalité du fonds de commerce avec tous ses composants physiques et moraux et exploité dans la boutique située au 42551 rue Sidi Hussein Al-Sejoumi, actuellement Rue Jamel Eddiine Al-Afghani.

Les contestations éventuelles sont acceptées par l'acquéreur et au titre du bien commercial dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 16/8/2023.

2023402072FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Il appert d'un A.S.S.P, établi le 20 juillet 2023, enregistré à la Recette des Finances d'Ezzahra, en date du 31 juillet 2023 Quittance n°M038790 Enregistrement n°23202125, que le Sieur Chiheb-Eddine Ben Mohamed Hédi Ben Béchir El SALLAMI, (Titulaire de la C.I.N n°05163584 du 16 septembre 2016), demeurant au 26 rue Ali Douaji, Hammam-Lif a cédé à Dame Haiefa Bent Taoufik Ben Hssen Ben AHMED, (Titulaire de la C.I.N n°04709966 du 15 mars 2017), demeurant à Tunis au 15, rue d'Algérie 3ème étage à Tunis le Fonds de Commerce «Pizzaria», restauration légère, ensemble les éléments corporels et incorporels, exploité au local sis au 7, Avenue du 14 janvier 2011 à Ezzahra.

Monsieur Chiheb-Eddine Ben Mohamed Hédi Ben Béchir El SALLAMI est désigné séquestre du produit de la vente et qui a élu domicile au 26, rue Ali Douaji Hammam-Lif où seront reçues les oppositions formulées dans le délai des 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, à défaut de forclusion.

Cet avis a été publié en arabe au quotidien «El Akhbar» du 10 août 2023, en français, au quotidien «Tunis Hebdo» du 14 août 2023.

2023402076FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : association espoir pour le développement

Siège : quartier d'al jamea, rue jamae al zitouna, oued mliz 8115

Sujet de l'association : social, développement

Objet : Association civile.

Les objectifs :

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale au profit de ceux qui le méritent.

- Contribuer à l'avancement de femmes et filles rurales en décrochage scolaire et au chômage.

- Contribuer à présenter des projets de développement au profit de la région et tenter pour un développement global.

Présidente de l'association : Taboui Khawla titulaire d'un master de recherche en droit privé

Le secrétaire général : Klai Amira titulaire d'un master professionnel en anglais d'affaires

Trésorière : Taboui Meriem stagiaire au centre de formation.

2023R02030APSF1

Homologation de résolutions

Election membres du syndic

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale du syndic des copropriétaires de la résidence Foll et Yassmine tenue le 26 février 2023 au siège du syndic sis 22, rue de l'étoile polaire, 1068 Romana, Tunis 01 enregistré le 11/4/2023 à la recette des finances rue d'Autriche sous le n°23801873 quittance n°M032280, a été adoptée la résolution suivante par la majorité des copropriétaires présents :

Nomination du nouveau bureau du syndic de la résidence Foll et Yassmine composé par :

- Le président du syndic : Mr Hamza Adel

- Le trésorier : Mr Bouden Yassine

- Le secrétaire général : Mr Esbei Abdelaziz

- Le secrétaire générale adjoint : Mr Belarbi Kais.

2023402071APSF2

Convocation

Deuxième Convocation à l'assemblée générale élective

Mutuelle des agents et fonctionnaires titulaire de la municipalité de Tunis

Le mandataire de justice Aifa Badreddine informe tous les adhérents de la mutuelle des agents et fonctionnaires titulaire de la municipalité de Tunis :

Qu'en exécution de jugement en référe numéro 5593 annoncé par le tribunal de première instance de Tunis en date du 18/3/2019

Conformément à la décision de son honorable madame le juge administrateur en date du 5/7/2023

Suite au manque du quorum lors de la première assemblée élective en présence d'un huissier notaire qui rédige son constat à ces fins.

Il a été décidé :

1. La date de l'assemblée générale élective : le mercredi le trente du mois d'Août de l'année deux mille vingt trois (30/8/2023)

2. L'horaire des élections : De onze heures du matin à treize heures de l'après-midi

3. Lieu : Salle 20 Mars Complexe administratif municipal Rue 09 avril Tunis.

4. Important :

Chaque électeur doit être accompagné le jour des élections, avec sa carte professionnelle ou une copie de sa fiche de paie récente et la carte d'identité nationale

- Les élections auront lieu lors de la dite assemblée quoi qu'il soit le nombre des électeurs indépendamment du quorum tel que stipule les lois et réglementations en vigueur

- Un procès-verbal constat sera rédigé en présence d'un huissier notaire, Ensuite, le dit huissier continuera sa présente et son constat même pour les travaux de tri et d'annonce de résultat

* Le droit d'objection :

- Le droit d'objection ne peut être valable qu'en forme de contentieux publier devant les tribunaux compétents

Les observateurs des élections :

- 3 observateurs seront nommés et seront hors les candidats et que leurs nomination sera par le président lors de l'assemblée des élections

Enfin la publication légale pour les élections se fera au j.o.r.t et deux journaux l'un d'eux est en arabe.

2023401996APSF3

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La société Tunisienne de Banque, Société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, R.C : B182331996 Tunis.

La partie saisie : la société Aures Auto société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège social est à Tunis Zone industrielle Charguia 28 Rue 8600 MF 0000271Y

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : Il s'agit du TF 56295 Tunis dénommé El BARAKA 113 situé entre la rue de l'industrie et la rue Nucléaire Charguia 1. C'est le lot 4 du plan du TF 38133 qui se compose de locaux commerciaux et administratifs avec 1 rez-de-chaussée et 1 étage.

Le rez-de-chaussée se compose d'une chambre de gardien et d'un abri de voiture, salle d'exposition, salle de réunion avec des bureaux de 386m² et des dépôts de mécanique avec espace réparation de voitures, salle de repos - salle de prière.

L'autre partie est réservée pour service après vente et lavage auto. Superficie bâtit est de 9352 m² L'étage II se compose de bureaux administratifs, salle à manger avec kitchinettes avec une superficie générale de 894 m².

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé à 35.449.926.690 D sans compter les dépenses supplémentaires

Date et lieu de la vente : 19/9/2023 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2023T00802VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Wannes Ben Mohamed Dardouri, demeurant à l'Avenue 14 Janvier Kalaa Kebira, CIN n°09262148.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises du titre foncier n°108371 Sousse d'une superficie de 29110 m², dénommé «ESSAADIA» sis au Kalaa Kebira.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 76413 D 739 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 18/9/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S01000VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Elyes

Poursuivant : Société "NOUVELLE SOTIM" société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 922779B, sis à la Route de Gabès km3.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : STE ORTHO-CONFORT LITERIE, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique J0869727, sis à la route dekhniss cité farina Monastir.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le mercredi 20/9/2023 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Monastir à la vente d'un terrain de 524m² objet du titre Foncier n°69678 Monastir dénommé EL BARAKA sis à farina Monastir sur lequel est bâtis un local commercial sur toute la superficie.

Le rez-de-chaussée est exploité comme show-room avec un bureau, un garage, des toilettes, une entrée privée de 452m².

Le premier étage : est exploité comme show-room, un atelier d'assemblage et de tapisserie de la production de 452m².

Le 2ème étage : est exploité comme dépôt bureau et des toilettes de 526m²

Le 3ème étage : est exploité comme terrasse.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

Une hypothèque au profit de la Société "NOUVELLE SOTIM" en couverture d'une dette de 2.858.418.795dt.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à deux million quatre cent vingt huit mille quatre cent quatre vingt dinars (2.428.480.000 dinars) selon l'évaluation de l'expert Mohamed Tarmich auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou se trouve déposé le cahier des charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2023X01073VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : La Société Haroun de Gestion Hôtelière et Commerciale (SARL) R.C n°B16261998 TPI Médenine Matricule Fiscal n°24764 T, dont le siège social est à Houmet Essouk Jerba.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

1er Immeuble : Objet du T.F 5018 Médenine dénommé «El Ahram» d'une superficie de 1621 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk Médenine consistant en un lot n° 78 du plan de recensement cadastral gouvernorat de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

2ème Immeuble : Objet du T.F 8061 Médenine dénommé «Yâacoub» d'une superficie de 810 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk Médenine consistant en un lot n°79 du plan de recensement cadastral gouvernorat de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

3ème Immeuble : Objet du T.F 32366 Médenine dénommé «Elysée» d'une superficie de 1985 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk gouvernorat Médenine consistant en un lot n°03 du plan de recensement cadastral de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

4ème Immeuble : Objet du T.F 36336 Médenine dénommé «Ferdoues» d'une superficie de 9796 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk gouvernorat de Médenine consistant en un lot n°7 du plan de recensement cadastral de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

Etant précisé que les 4 immeubles mis à la vente constituent une seule unité hôtelière de catégorie 3 étoiles dénommé hôtel Jerba Haroun.

Mise à prix : (5.103.077.520) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (Lundi 25 Septembre 2023) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Médenine à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2023402074VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de 1ère instance de Tunis

Affaire n°2071

Par ordonnance en date du 6/7/2023 du juge chargé de la distribution

auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis affaire n°2071 il sera procédé à la distribution du montant consigné auprès de la recette des finances de Tunis suivant quittance n°M019087 le 13/4/2023 de la somme de 10873.260 et ce à la diligence de M. Jebali Mabrouk pour le compte de Tayeb Hmila à l'encontre de la société mutuelle centrale de services agricole oléicoles son représentant légal en sa qualité de débiteur et le reste des créanciers autorisés avec autorisation sur la requête en assurance argent n°19708 du 14/4/2023 qui sont société Motocop en son représentant légal et la CNSS en son représentant légale.

Conformément aux dispositions du chapitre 468 du CPCC tout créancier désirant participer à la distribution du dit montant doit dans un délai d'un mois à partir de la publication de cet avis au jort fournir au tribunal les preuves de sa créance sous peine de déchéance la participation se fait par le créancier et le cas échéants les publicités, publications et avertissements prévus aux deux chapitres précédents doivent contenir les dispositions contenues dans le présent chapitres, faute de quoi ils seront nuls et non avenus.

2023T00800VEPA2

Décision de nomination syndic de faillite

Monsieur Hatem Nasri - n°31

La Société SPTM - SARL dossier faillite n°526/2018

Capital social : 684.000 dt

IU : 0318099/A/P/M

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Tboulba - 5080 Monastir

En vertu de la décision rendue par le tribunal de cassation de Monastir le 10/7/2023 dossier n°31, il a été décidé : le tribunal a finalement décidé d'infirmer le jugement initial et Mme Soumaia Zrafi doit soumettre ses comptes à l'appelant en présence du juge délégué dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de la présente décision.

2023R02048VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

"Bien immobilier n°534408"

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 7/8/2023 dans l'affaire n°122, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°534408 appartenant à la société (Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite) située à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : quatre cent quarante neuf mille deux cent seize dinars (449 216 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 29/9/2023

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00988VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«Bien immobilier n°561254»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 7/8/2023 dans l'affaire n°121, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°561254 appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite située à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : deux cent quatre-vingt-un mille six cent dinars (281 600 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 29/9/2023

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00989VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«L'unité économique située sur les deux biens immobiliers n°539378 et n°533159»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 7/8/2023 dans l'affaire n°119, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique située sur les deux biens immobilier n° 539378 et n°533159 appartenants à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite située à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : dix millions trois cent trente-neuf mille six cent seize dinars (10 339 616 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 29/9/2023.

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue

Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00990VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«bien immobilier n°597754»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 7/8/2023 dans l'affaire n°120, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°597754 appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : quatre cent soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit dinars (474 368 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 29/9/2023

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Rejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT

Tél : 21 959 999

La Visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00991VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargée en date du 7/8/2023, à la requête de répartition déposée par Maître Mohamed Halloul agissant pour le compte de BH BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M076834 datant du 19/10/2018, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à monsieur Kamel Haj Ali et madame Thouraya Gannouchi.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 467 et 468 CPCC.

2023S00999VEPA2

Avis

SOCIETE GENERAL CONFORT ELECTRO NEBLI SARL

Rue Ibn Meja Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Ben Arous

Capital social : 20.000 D

Identifiant unique : 0017719W

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire n°307 en date du 11/7/2023, il a été décidé la faillite de la SOCIETE GENERAL CONFORT ELECTRO NEBLI SARL et la désignation de Mr Aymen Saadi en tant que juge commissaire et l'expert Mr Mokded Zoghlami en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de ladite société et toutes intéressés doivent produire leurs créances au bureau syndic de faillite sis au centre Dorra bloc A 1er étage bureau n°02 El Manar 3 Tunis, tél 71.889.621 fax : 71.889.549) et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2023402073VEPA2

Avis

Le liquidateur judiciaire Ettaieb Anis, adresse 100 rue de pacha Tunis - tél : 26.735.461 informe en tant que liquidateur de la société imprimerie et librairie Mansourah - Kelibia et ce suite à la décision de nomination du liquidateur du tribunal de première instance de Nabeul du 8/11/2022 la mise en vente sous plis des fonds de commerce composants de la dite société la mise à prix de l'imprimerie sise à impasse Mansali Kelibia est de 46.928.758dt, la mise à prix de la librairie sise à Habib Bourguiba Kelibia et de 37.685.288 dt. La mise à prix de fourniture scolaire et bureautique est de 14.380.050dt, qui a été expertisée par l'expert M Sameh Khamiri, les offres d'achat devient être déposais au bureau du liquidateur sus-indiqué directement ou bien par lettres recommandes avec accusée de réception au plutôt le 15 août 2023.

2023402077VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Le greffier de la chambre de distribution du tribunal de première instance de Tunis annonce qu'il sera procédé à la distribution de la somme de cent soixante cinq mille deux cents soixante quinze dinars 003 millimes (165.275.003 d) consignée à la trésorerie générale de la République Tunisienne le 26-2-2021 suivant quittance n°M005974 à la demande de Maître Rim Chabbi agissant au nom de la compagnie d'assurances et de réassurances Tuniso-Européenne CARTE contre la société HHH GRAUPEMENT HIRONERGITIKA-HYDROSLOL FONDATION en vertu duquel une affaire de distribution a été enrôlée sous le n°2066.

Tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal dans les trente jours de la publication du journal officiel ou de la récupération d'une lettre recommandée en application de l'article 468 du code de procédure civil et commercial quiconque que :

«Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la récupération de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal..»

Tout créancier est aussi tenu de présenter une demande de collocation fait sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu le droit pour la produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Cette annonce a été rédigée conformément aux articles 466 et 468 du CPCC.

2023402078VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Le 21/09/2023

Société anonyme

Raison sociale : ISTARS

S.A au capital : 32000 dinars

Siège social : 311 Res Pergola Rue du Lac Huron Les Berges du Lac

MF : 1694085L

CNSS : 60156366

Messieurs les actionnaires de la société ISTARS sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu au 311 RES PERGOLA RUE DU LAC HURON LES BERGES DU LAC, le 21/9/2023 à 18h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation

- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée des actionnaires relative à l'approbation des comptes des exercices 2020, 2021 et 2022

- Examen des rapports du conseil d'administration sur la gestion des exercices 2020, 2021 et 2022 et présentation des états financiers des dits exercices

- Lecture des rapports généraux et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 et approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2020, 2021 et 2022

- Fixation des jetons de présence

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Nomination d'un nouvel administrateur

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023T00801SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 octobre 2023

Société Financière d'Investissement SOFI - Sicaf

S.A. au capital de 10.000.000 Dinars

Siège social : Centre Nawrez App 2-2 Les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 0048154 A

Messieurs les actionnaires de la Société Financière d'Investissement SOFI-Sicaf sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 5 octobre 2023 à 10h, à l'Hôtel Marillia, Zone Touristique Hammamet Yasmine, Bouficha, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022

3. Approbation des conventions régies par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

4. Approbation des Etats financiers relatifs à l'exercice 2022

5. Quitus aux administrateurs

6. Affectation des Résultats

7. Renouvellement de mandat de deux administrateurs

3. Nomination du commissaire aux comptes

9. Fixation des jetons de Présence.

2023R02040SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles "PODINO"

Société anonyme

Capital social : 28000 dinars

Siège social : Rue des Orangers, Dar Chaabane El Fehri

Matricule fiscal : N° 1570456 J/N/N/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les adhérents à assistée à l'assemblée générale ordinaire de la société à l'Espace Mistral Route touristique Av, L'Environnement, Mraska en réponse au premier appelle mardi 19 septembre 2023 à 10 H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

3) Discussions et Approbations des rapports.

4) Donner le quitus aux administrateurs.

5) Affectation des excédents annuels.

NB : Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

2023R02042SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INOPLAST LOISIR

Société anonyme

Au capital de 2 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur Km 7 - Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 0741095 X

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST LOISIR SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi le 20 septembre 2023 à 10 heures à la Route de Mateur Km 7 Manouba, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées et des états financiers de l'exercice 2022 ;

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2022 ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2023R02046SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Médicale Ibn Khaldoun

MF : 0813211FAM000

RC : B151822002

Siège social : Rue Essalem - Hammam Sousse

Capital social : 3.500.000 dinars

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du centre Médical Ibn Khaldoun qui se tiendra le samedi 16 septembre 2023 à 10 h au Centre Médical Ibn Khaldoun Boulevard de la paix Hammam Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture Rapport D'activité

- Lecture et approbation des Etats financiers de l'exercice 2022.

- Affectation des résultats 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Répartition des dividendes

- Augmentation du capital

- Nomination du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2023S00992SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 15 septembre 2023

Société «AFRIQUIA MEDICAMENTS "AFRIMED" - SA»

SA, au capital de 1 000 000 DT

Siège social : 4, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000

RNE : 340533S

Le conseil d'administration de la société «AFRIMED-SA» convoque les actionnaires de la dite société de se réunir en l'assemblée générale ordinaire le vendredi 15 septembre 2023 à partir de 16h à l'usine de la société sise à la route de Sousse - 5012 Sahline à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Précision de l'activité des succursales de la société AFRIMED,

2. Pouvoirs pour formalités.

2023S00995SANB3

Convocation

SOCIETE FACULTE PRIVE DE MANAGEMENT ET DES SCIENCES DE L'ADMINISTRATION «FMSA»

SA au capital 2.000.000 dinars

MF : 1343514K

Nous vous prions vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de notre société qui aura lieu le vendredi le 22 septembre 2023 à 11 à Immeuble Joud 8ème étage Avenue perle du Sahel.

Ordre de jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Ratification de retard de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2017-2018-2019

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2017-2018-2019

3. Lecture du Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2017-2018-2019

4. La possibilité de l'approbation s'il y a lieu de ces rapports de l'exercice 2017-2018-2019

5. La possibilité de l'approbation sur les états financiers de l'exercice 2017-2018-2019

6. Aperçus sur la situation de la société.

7. Questions diverses.

Ordre de jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Mise à jour des statuts en application selon la loi n°47 du 29/5/2019.

2. Annulation de l'article 46 relatif aux contestations par conséquent l'annulation de l'arbitrage.

2023S00998SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES DORCAS

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M/000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°48 daté du 16 août 2023, et du récépissé de dépôt de convocation à l'AGO enregistré au RNE sous le numéro 20231494599 daté du 22/8/2023, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le lundi 21 septembre 2023 à 10 heures dans

les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2021.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

3- Approbation des états financiers afférents à l'exercice 2021.

4- Affectation du résultat au titre de l'exercice 2021.

5- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

6- Approbation des opérations de l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales.

7- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

8- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2023S01003SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MENDUSTRIE

Société anonyme

14 Rue Imam Abou Hanifa

2078 La Marsa

MF : 1039W A M 000

Capital social : 10.000 000

Les actionnaires de la société MENDUSTRIE sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société MENDUSTRIE qui se tiendra le lundi 4 septembre 2023 au 14 rue Imam Abou Hanifa 2078 la Marsa à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et discussion du rapport d'activité de la société MENDUSTRIE relatif à l'exercice 2022.

- Réduction du capital de la société MENDUSTRIE.

- Rachat d'actions.

- Répartition des actions.

- Questions diverses.

2023402075SANB3

Convocation

Société Industries Mécaniques Maghrébines

«I.M.M»

Société anonyme

Au capital de 51.000.000 DT

Siège social : Rue de l'artisanat, Zone Industrielle Charguia II, Ariana - B.P 189

Identifiant unique RNE 0014159X

Les actionnaires de la société Industries Mécaniques Maghrébines «I.M.M» -S.A- sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le 22 septembre 2023 à 10 heures au siège de la société sis à la Rue de l'artisanat, Zone industrielle Charguia II - Ariana et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des retards dans la tenue des réunions des assemblées générales annuelles appelées à délibérer sur les comptes des exercices 2021 et 2022.

2- Lecture des rapports du conseil d'administration à l'assemblée relatif aux exercices 2021 et 2022.

3- Lecture des rapports (Général et spécial) du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2021 et 2022.

4- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs aux exercices 2021 et 2022.

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation des résultats des exercices 2021 et 2022.

7- Délégation de pouvoirs

8- Mesures légales de publicités

9- Questions diverses.

2023402079SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à - Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis, le jeudi 7 septembre 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020;

3. Approbation des états financiers relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales;

5. Affectation du résultat des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre des exercices 2018, 2019 et 2020 ;

7. Désignation de renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Désignation / renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023 ;

9. Pouvoirs.

2023402081SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE WATANY ETTISALET SA

Capital social : Vingt cinq millions de dinars

Siège social : Immeuble Carthagène 2ème étage les jardin de Carthage Bureau 9/10/14 Tunis

RNE : 1303128 G

MF : 1303128 GAM000

La Société WATANY ETTISALET SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale extraordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Immeuble Carthagène 2ème étage les jardins de Carthage Bureau

9/10/14 Tunis, le jeudi 7 septembre 2023 à 12 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Libération ou réduction du capital de la société ;

2. Questions diverses.

2023402082SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MITIGAN SA

Société anonyme

Au capital de 3.426.000 TND

Siège social : Résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, Les Jardins du Lac II 1053, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1317711P

Les actionnaires de la société MITIGAN SA "MITIGAN", société anonyme au capital de 3.426.000 TND, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1317711P, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire par le Président du Conseil d'Administration, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de convocation et validité de la réunion;

2- Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe MITIGAN de l'exercice 2020 ;

3- Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe MITIGAN de l'exercice 2021;

4- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 ;

5- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des états financiers de l'exercice 2022;

6- Lecture et approbation des états financiers consolidés du groupe MITIGAN de l'exercice 2022;

7- Renouvellement du mandat des administrateurs;

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022;

10- Pouvoirs à conférer aux défunts de formalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 18/9/2023 à 10h, au siège social de la société sis à la résidence des Ambassadeurs, Bloc 4.1.2, Immeuble A, Rue de la Feuille d'Erable, Les Jardins du Lac II 1053, Tunis.

2023402088SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2022

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10 643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0047986F

La Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka» convoque ses actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2022 qui se tiendra le mercredi 13 septembre 2023 à 10 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation des états financiers pour l'exercice 2022 et du rapport du commissaire aux comptes.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

6. Pouvoirs pour formalités.

2023402091SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0047986F

La Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka» convoque ses actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mercredi 13 septembre 2023 à 11 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société.

2. Approbation des statuts mis à jour.

3. Pouvoirs pour formalités.

2023402092SANB3

Société "CDC Développement"

Au capital social de 2 000 000 dinars

Siège social : 07 rue Abou Hamed El Ghazali Jardin du Japon - 1073 Montplaisir - Tunis

RNE : 1269799V

MF : 1269799/V/P/N

Suite à la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 juillet 2023 au siège social de la société, Messieurs les actionnaires de la société «CDC Développement», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, jeudi 21 septembre 2023, à 15 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

1- Approbation des modalités de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022 ;

3- Lecture du Rapport Général et spécial des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2022 ;

4- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2022;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6- Pouvoirs pour les formalités.

2023402094SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/9/2023

Société «SMCASM»

Capital social : 72 000 dinars

Siège social : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 cité El Khadhra Tunis

Matricule Fiscal : 1496933Y/N/M/000

Messieurs les associés de la société «SMCASM» sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le lundi 25/9/2023 à 10 heures du matin au siège de société sis à : 06, Rue de l'assistance Alain Savary 1003 Cité El Khadhra Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et discussion des rapports de gestion et financiers sur les exercices 2020-2021-2022 et leur présentation à l'approbation.

- Lecture et discussion des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2020-2021-2022 et leur présentation à l'approbation.

- Octroi du quitus aux membres du conseil d'administration au titre des exercices 2020-2021-2022.

- Examen de la proposition de modification de l'article 38 des statuts.

- Changement du nombre des membres du conseil d'administration de la société de 9 membres et renouvellement du tiers.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

- Questions diverses.

La présence personnelle de l'associé est souhaitable, mais en cas d'empêchement chaque associé peut délivrer un mandat de représentation à un autre associé.

2023T00797SODB3

Sté mutuelle de basse agricole "El Morjen"

Tél : 27838355

MF : 1598294/E

Adresse : Hergla

Le Conseil d'Administration de la Société Coopérative de Base de Services Agricoles "El Morjan" Hergla informe que les associés de la société annoncent que l'assemblée générale ordinaire pour les années en cours 2018/2019/2020 se tiendra le 3 octobre 2023 à 10 heures au siège de la délégation d'examiner l'ordre du jour.

1- Récitant les rapports du conseil d'administration littéraire et financier pour les années suivantes 2018/2019/2020

2- Lecture des rapports de comptes des années suivantes 2018/2019/2020

3- Discuter des rapports du Conseil d'administration et envisager la possibilité de les approuver

4- Mise à jour de la loi destours.

5- Renouvellement des deux tiers des membres du Conseil d'administration

6- Mettre à jour un auditeur pour les années suivantes 2018/2019/2020.

Observation :

Cette convocation vaut convocation individuelle pour tous les intéressés qui pourront consulter les comptes rendus et procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration au siège de la société, à compter du 25/9/2023.

La porte des candidatures pour devenir membre du Conseil d'administration est ouverte du 14/9/2023 au 23/9/2023. Les personnes souhaitant se présenter comme membres du Conseil d'administration doivent déposer une candidature à cet effet au nom du président de la société. Par lettre recommandée.

2023S01001SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

ETABLISSEMENTS DANGEREUX INSALUBRES OU INCOMMODES

Articles 293 à 324 du code de travail

Décret N°2687 du 09 octobre 2006

Le public est informé que Monsieur Mohamed Salah Abdellaoui, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Sidi Bouzid sous le n°5665/5 en date du 24 avril 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la création d'une unité de trituration d'huile d'olive, située sur : la propriété identifié sous n°79812 délégation Jelma du gouvernorat de Sidi Bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sidi Bouzid et de la délégation Jelma.

Toutes les réclamations que les intéressés croient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de Sidi Bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Mr Béchir Ben Romdhane Ben Ali Habachi CIN n°02267067, a perdu le titre de propriété n°1038/12, pour le

titre foncier n°12884 Béja situé à cité El Habib - Béja Sud le 16/8/2023 sous le n°229.

Suivant certificat de perte délivré par la sécurité nationale de Béja Sud le 16/8/2023 sous le n°229.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 22/8/2023.

2023T00798DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Ghazi El Ghoul, titulaire de la CIN n°09377737, pour le compte de Mr Samir Ben Mohamed Ghammem, titulaire de la CIN n°03958158, selon procuration, déclare la perte de l'acte de propriété N°3/39962 objet du titre foncier n°35113 Mahdia sis à délégation Réjiche Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Ksour Essef sous n°1658 le 10/8/2023.

2023S00981DIVD2

Avis

Latifa Ksamtini annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 455 m² sise à la route Saltania km 14 Sfax son titre de propriété est disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

MF : 501933B/A/P/000

Tél : 98239354

2023X01078DIVD2

Avis

Lamia Sakaa titulaire de carte d'identité n°01344863 annonce qu'elle a perdu son titre de propriété qui se présente en un acte de vente rédigé le 10 Janvier 2014 enregistré à Sfax le 13 février 2014 n°M009536 par les deux notaires Mhamed Trabelsi et Mohamed Fakhfakh à propos du terrain d'une superficie de 644 m², situé à Rassama Awled Yaneg Kerkennah Sfax et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X01079DIVD2